

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 278 publiée le 13 avril 2011

LA FIN DU LONG HIVER HOLLANDAIS ?

En 1966, à peine refermées les portes du concile Vatican II, la conférence épiscopale hollandaise livre un Nieuwe Katechismus, un « nouveau catéchisme » qui fait un énorme scandale (un numéro de Paris-Match révèle au grand public effaré l'état pré-soixante-huitard de l'Église des Pays-Bas) et déclenche de vives réactions romaines.

Inspirés par les plus progressistes des théologiens, dont le dominicain flamand Edward Schillebeeckx, les évêques néerlandais n'y sont pas allés de main morte : omission de la Virginité de la Vierge et de la Présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, remise en question du péché originel et de l'existence des anges, voici quelques-unes des nouveautés qu'apporte cet ouvrage qui déteindra bien vite sur tous les nouveaux catéchismes de France et de Navarre (voir nos lettres [n° 228](#) et [n° 256](#))...

Pourtant, jusqu'au milieu du XXème siècle, la Hollande était une terre fertile pour le catholicisme auquel elle a fourni, en particulier, des centaines de missionnaires, et notamment de nombreux disciples de saint Joseph-Damien de Veuster, comme le bienheureux Eustache van Lieshout, béatifié par Benoît XVI en juin 2006. En France, dans les années 50, les diocèses français en difficulté demandent qu'on leur envoie des prêtres hollandais. Lorsque Vatican II a commencé, la proportion entre catholiques et protestants était même en train de s'inverser aux Pays-Bas, qui devenaient majoritairement catholiques. À la manière de leurs confrères du jadis très catholique Canada, les évêques de Hollande ont brisé de leur propres mains cette dynamique.

La Hollande a ainsi donné à Rome le plus œcuménique des œcuménistes, le cardinal Willebrands, pour lequel il n'était pas question de proposer aux séparés un quelconque « retour » à l'Église catholique romaine. Puis vint plus de calme - ou de fadeur - avec des nominations d'évêques modérés, et, comme dans les autres pays occidentaux, un peu moins vite qu'en Belgique, un peu plus vite qu'en France, une presque disparition de la visibilité de l'Église institutionnelle.

Aujourd'hui, 45 ans après le coup de tonnerre du catéchisme, l'Église de Hollande semble arrivée au terme de sa longue crise moderniste. Il faut dire que la situation est catastrophique. En décembre 2009, *Avvenire*, le quotidien de la conférence épiscopale italienne, publiait un article de Marina Corradi intitulé « Que reste-t-il de Noël à Amsterdam ? ». L'auteur y relevait que « seulement 7% des catholiques assistent à la messe dominicale » et que, dès la fin des années 60, le nombre de prêtres ordonnés chutait vertigineusement. Le diocèse de Breda, par exemple, n'a célébré que trois ordinations dans les années 70 alors que dans le même temps des dizaines de prêtres abandonnaient leur ministère.

En se faisant « chef de file d'un progressisme aventureux » (*), l'épiscopat hollandais a porté l'Église locale au bord de l'abîme. « Deux générations ont été perdues » commentait fin décembre 2009 le cardinal Simonis, archevêque émérite d'Utrecht, dans un entretien à la presse italienne. Pourtant, de timides signes de renouveau commencent à voir le jour, et notamment en matière de liturgie, objet de notre présente lettre.

I - LA SITUATION LITURGIQUE

En ce qui concerne la liturgie ordinaire, la Hollande connaît une situation contrastée. Autant les abus et les scandales n'ont pas disparu - il n'y a qu'à penser à la « messe » Orange voulue par un curé supporter de l'équipe nationale de football durant la dernière coupe du monde ([voir la vidéo](#)) - autant, la qualité moyenne des célébrations est « dans la norme », un fort courant existant même pour la célébration de la messe de Paul VI en latin.

La liturgie traditionnelle, quant à elle, est malheureusement au point mort. Statistiquement parlant en tout cas. Le motu proprio *Summorum Pontificum* n'a en effet apporté aucune nouvelle célébration dominicale hebdomadaire dans le pays. Comme en 2007, les Hollandais n'ont aujourd'hui que deux messes dominicales diocésaines : l'une à Amsterdam, dans la [paroisse Sainte-Agnès](#), confiée depuis 2006 à la Fraternité Saint-Pierre et l'autre à Utrecht, en l'église Saint-Willibrord, mais à un horaire peu commode :

17h30. Les promesses des premières semaines du motu proprio (voir notre [lettre n° 89](#)) n'ont pas été concrétisées. Ainsi, sur les [19 lieux de messe recensés par Wikkimissa](#) dans le royaume, 10 seulement offrent une célébration régulière en plein accord avec Rome. Deux sont dominicales et hebdomadaires, trois sont

dominicales et mensuelles et quatre sont hebdomadaires un jour de semaine. Sur les 9 lieux de messe restants, l'un n'accueille que des célébrations épisodiques, deux sont desservis par la FSSPX et les six autres abritent un groupe sédévacantiste dont l'enracinement prouve les souffrances qu'ont dû affronter les catholiques hollandais au cours de la décennie 1965-1975.

En fait, la lueur d'espoir et de renaissance vient des séminaires (au point que les séminaristes belges les plus traditionnels viennent s'y réfugier).

Outre le séminaire de Tiltenberg, du diocèse de Haarlem-Amsterdam (voir notre [lettre n°253bis](#)), le séminaire de Bois-le-Duc (s'Hertogenbosch) propose aussi une initiation à la pratique de la forme extraordinaire du rite romain. À Sint-Janscentrum (séminaire de s'Hertogenbosch), où le recteur semble bien disposé envers le motu proprio, le canoniste allemand Gero Weishaupt a été autorisé à célébrer trois fois par semaine la forme extraordinaire et les séminaristes ont la liberté de se joindre à lui.

Signalons toutefois que, selon le rapport 2010 de l'association Ecclesia Dei Delft pour la Fédération internationale Una Voce, la fidélité de ce recteur aux enseignements du Saint Père lui valent de subir de nombreuses pressions visant à empêcher la contagion de la forme extraordinaire parmi les séminaristes des autres diocèses du pays.

S'il est encore difficile de parler d'un renouveau hollandais, Jack Oostveen, président d'[Ecclesia Dei Delft](#), propose une observation riche de promesses : depuis 2007, plus d'une trentaine de prêtres diocésains néerlandais ont appris à célébrer la forme extraordinaire. 30 prêtres pour 800 prêtres diocésains en activité par rapport à seulement 2 paroisses sur 1400 qui offrent la forme extraordinaire tous les dimanches, cela laisse une belle marge de progression. Une marge d'autant plus forte que, comme en France, en Italie ou au Portugal, de plus en plus de séminaristes diocésains envisagent de vivre leur vie de prêtre « in utroque usu ».

Une preuve de cet intérêt des futurs prêtres pour la forme extraordinaire vient d'ailleurs d'être donnée ce dimanche 10 avril avec la première messe Summorum Pontificum célébrée par le père Weishaupt en la cathédrale Saint-Joseph de Groningue. Répondant à la demande d'un groupe de fidèles, Mgr De Korte, évêque de Groningue-Leeuwarden, vient en effet d'y autoriser la célébration mensuelle de la liturgie traditionnelle. Le succès de cette première messe - 80 fidèles quand les organisateurs n'en espéraient qu'une trentaine - a été dû en particulier, selon les témoignages publiés sur internet, à l'implication de nombreux élèves des séminaires de Tiltenberg et de Sint-Janscentrum.

Une autre occasion de mesurer cette adhésion du nouveau clergé hollandais aux dispositions du motu proprio Summorum Pontificum sera fournie courant juillet, lors d'un séminaire liturgique organisé dans le diocèse de Bois-le-Duc. L'abbé Bunschoten, dynamique promoteur de la forme extraordinaire au séminaire de Tiltenberg, qui sera pour l'occasion appuyé par un prêtre de l'archidiocèse d'Utrecht et un autre du diocèse de Bois-le-Duc, espère que cet événement permettra de jeter les bases d'une amitié sacerdotale durable entre prêtres ou futurs prêtres attachés à la liturgie extraordinaire.

II - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) Pays emblématique des dégâts du post-concile le plus radical, la Hollande n'est pas encore sortie du désert spirituel dans lequel elle s'est enfoncée. Plus encore qu'en France, les évêques y sont impuissants à redresser la barre face à des hiérarchies - diocésaines comme paroissiales, ecclésiastiques comme laïques - encore enivrées d'idéologie et de sécularisme. Pourtant, dans leurs propos voire certains de leurs actes, comme la réédition du missel de 1962 par le conseil national de la liturgie dès octobre 2007 - une initiative encore inimaginable en France -, les prélats néerlandais affichent souvent une grande proximité avec l'œuvre de réconciliation entreprise par Benoît XVI.

Malheureusement, aucun évêque hollandais, même auxiliaire, n'a encore célébré ou même assisté publiquement à la forme extraordinaire depuis l'entrée en vigueur du motu proprio Summorum Pontificum.

Jack Oostveen explique cela par la peur que les prélats ont des réactions de leur aile moderniste. Une aile moderniste, naguère représentée par le « mouvement du 8 mai » né en protestation à la visite de Jean-Paul II en 1985, qui fait encore facilement plier les évêques comme l'a démontré l'épisode de la messe « Orange » puisque, mis à l'écart dans un premier temps par son évêque, le prêtre fautif a finalement été réintégré sous la pression des fidèles complaisamment relayée par la presse. Il faut savoir aussi que ce sont les paroisses qui financent les diocèses et que lorsqu'un prêtre ou un conseil paroissial est mécontent, il commence par bloquer les paiements à l'évêché...

2) « Pris en otage » par leur aile progressiste selon les mots de Jack Oostveen, l'épiscopat hollandais refuse pour l'instant de considérer que l'application du motu proprio Summorum Pontificum puisse représenter une issue à cette situation. Pourtant, le dynamisme des instituts Ecclesia Dei pourrait aider à faire face au manque de prêtres (900 disponibles pour 1400 paroisses) et la redécouverte de la « lex orandi » traditionnelle favoriserait certainement le renouveau de la « lex credendi ».

Le travail accompli par les deux prêtres de la Fraternité Saint-Pierre installés à Amsterdam, les abbés Knudsen et Komorowski, est à cet égard exemplaire. En quatre ans, ils ont non seulement rempli leur mission à Sainte-Agnès, paroisse territoriale où ils rassemblent 120 fidèles le dimanche et une vingtaine pour la messe quotidienne en semaine, mais aussi dans les lieux de messe secondaires qu'ils desservent en alternance et, surtout, en se rendant disponibles pour aider les

prêtres demandeurs à découvrir le missel de 1962 et ses rubriques.

Bien sûr, pour l'instant, ils n'ont pas encore eu la joie d'accueillir à Sainte-Agnès Mgr Punt, évêque de Haarlem-Amsterdam, ni aucun de ses confrères. Pour les confirmations, le 10 avril dernier, c'est ainsi l'évêque de Copenhague, Mgr Kozon, qui a célébré. Mais il y a fort à parier que la situation change dans les prochains mois. Le 17 septembre prochain, pour marquer les 5 ans du retour de la liturgie traditionnelle à Sainte-Agnès, l'abbé Knudsen a ainsi invité le cardinal Burke qui y célébrera une messe pontificale. On peut légitimement penser que la venue de « quelqu'un de Rome » incite certains prélats hollandais à enfin se libérer des pressions qui les paralysent jusqu'ici. Et ce d'autant plus que le cardinal Burke prononcera le jour-même une conférence intitulée « Summorum Pontificum et l'Église d'après Vatican II » à l'invitation de la revue hollandaise [Catholica](#).

Gageons que cette visite donnera du courage aux catholiques et ecclésiastiques des Pays-Bas désireux de vivre leur foi au rythme de la redécouverte des trésors de la liturgie traditionnelle.

(*) Expression de l'Osservatore Romano du 28 décembre 2009 : http://www.vatican.va/news_services/or/or_quo/cultura/299q04a1.html